



Número de Révision: 008.0

Date de sortie: 05/29/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE C-IC HX-357 MU ACID DEOXIDIZER known as DEOXIDIZER HX-357 MAKE UP	Numéro IDH:	598128
Type de produit/utilisation recommandée:	Dissolvant de rouille		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	CONTIENT DES FLUORURES. PEUT PROVOQUER DES BRULURES DIFFERES (PAS IMMEDIATEMENT DOULOUREUSES OU VISIBLES) ! L'EXPOSITION PROLONGEE AUX FLUORURES PENDANT DES ANNEES PEUT CAUSER LA FLUOROSE. H290 PEUT ETRE CORROSIF POUR LES METAUX. H314 PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H350 PEUT PROVOQUER LE CANCER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSIF POUR LES METAUX	1
CORROSION CUTANEE	1B
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
CANCEROGENICITE	1A

PICTOGRAMME(S)



Numéro IDH: 598128

Nom du produit: BONDERITE C-IC HX-357 MU ACID DEOXIDIZER known as DEOXIDIZER HX-357 MAKE UP

Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Sulfuric acid	7664-93-9	30 - 60
Acide fluorosilicique	16961-83-4	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer avec une grande quantité d'eau courante. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN ! Si vous disposez d'une solution à 0,13% de chlorure de benzalkonium (Zephiran) ou d'un gel à 2,5% de gluconate de calcium, le rinçage à l'eau peut être limité à 5 min, mais appliquer la solution ou le gel dès l'arrêt du rinçage à l'eau. Si vous ne disposez pas de la solution de chlorure de benzalkonium ou du gel de gluconate de calcium, le rinçage doit être poursuivi jusqu'au début du traitement médical.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.

Ingestion:	Consulter un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Administrer un ou deux verre d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Si la cyanose est grave, une injection intraveineuse de bleu de méthylène à raison de 1 mg/kg de poids corporel, peut être utile. Le traitement de l'hypocalcémie associée à l'exposition aux composés de fluorure corrosifs peut être corrigée par gluconate de calcium ou chlorure de calcium intraveineux. Le traitement de l'hypomagnésémie peut être corrigé par sulfate de magnésium ultraveineux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Peut libérer de grandes quantités de fumées malodorantes, denses, qui peuvent contenir des gaz toxiques non-identifiés.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie. Oxydes de soufre. Fluorure d'hydrogène.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Procéder avec soin lors de l'ajout à de l'eau. NE PAS ajouter d'eau à l'acide. TOUJOURS ajouter l'acide à l'eau tout en remuant afin d'éviter la production de chaleur, de vapeur et de fumées. Bien laver avant manipulation. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.
Stockage:	Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 40 °F (4.4 °C) Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Dégeler et bien mélanger si gelé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Sulfuric acid	0.2 mg/m3 TWA Fraction thoracique.	1 mg/m3 PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Une ventilation devrait éliminer et empêcher efficacement l'accumulation de toute vapeur/buée/fumée/poussière générée par la manutention de ce produit.
Protection respiratoire:	Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.
Protection de la peau:	Porter des gants imperméables s'il y a contact prolongé. Gants recommandés : PVC et néoprène. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Acide
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	< 1
Pression de vapeur:	< 100 hPa (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F) calcule
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.31 - 1.35
Densité de vapeur relative:	< 1 20 °C
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Complet Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	Non applicable
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Oxydes de soufre.
Produits incompatibles:	Protéger des matières organiques, alcalines et oxidantes, les poudres métalliques, les chromates, les chlorates, les nitrates et les carbures. Ajouter de l'eau à ce produit peut causer un surchauffement localisé et des éclaboussures.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures.
Contact avec la peau:	Ce produit est très irritant pour la peau et peut causer des brûlures.
Contact avec les yeux:	Ce produit cause une irritation grave des yeux et peut causer des dommages irréversibles dont des brûlures et la cécité.
Ingestion:	S'il est ingéré, ce produit peut causer des dommages corrosifs aux voies gastrointestinales.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Sulfuric acid	Rien
Acide fluorosilicique	Oral LD50 (Rat) = 430 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Sulfuric acid	Corrosif Irritant		Cancérogène
Acide fluorosilicique	Corrosif Irritant		Sang Système nerveux central Cancérogène Voies gastro-intestinales Reins Métabolique Muscle Dents

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Sulfuric acid	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 1	Non
Acide fluorosilicique	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ACIDE SULFURIQUE solution
Division: 8
Numéro d'identification: UN 2796
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Sulphuric acid solution
Division: 8
Numéro d'identification: UN 2796
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: SULPHURIC ACID solution
Division: 8
Numéro d'identification: UN 2796
Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/29/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.